

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 1^{er} mars 2021;

A adopté le règlement suivant :

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-327-321: RELATIF AU COÛT DES PERMIS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2020-326

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, 9 mars 2021.

France Lavertu
Directrice générale, sec-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse des Sources St-Claude et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 mars 2021

Directrice générale et sec-très.